



LA CHAUX/DE/FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

Rapport du Conseil communal

à l'appui du

BUDGET GENERAL 2014

(20 novembre 2013)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

En exécution des dispositions de l'article 57 de la loi sur les communes, du 21 décembre 1964, et de l'article 92 du règlement général de la commune de La Chaux-de-Fonds, du 28 septembre 1994, nous avons l'honneur de vous présenter le budget pour l'année 2014.

Vous trouverez, à la suite du présent rapport du Conseil communal, le rapport financier avec, comparés aux comptes de l'exercice 2012 et aux budgets adoptés pour 2013, les budgets 2014:

- du compte de fonctionnement, présentant un excédent de produits de CHF 937'510.-.
- des investissements 2014 pour un montant de CHF 48'439'295.- (part 2013 des nouveaux crédits à solliciter au Conseil général, crédits spéciaux et part 2013 des investissements déjà approuvés par le Conseil général). La part des investissements financée par l'impôt se monte à CHF 35'743'295.-, celle financée par des taxes, des subventions et des prélèvements à des fonds se monte à CHF 8'421'000.-, les investissements financiers et immeubles locatifs se montent à CHF 4'195'000.- et enfin la part des investissements concernant le patrimoine financier et les mutations foncières se monte à CHF 80'000.-.

Les projets d'arrêtés accompagnant le budget relevant de votre compétence et non encore adoptés par votre Autorité figurent également à la fin du présent rapport.

2. Evolution de la situation économique

Résumé des faits

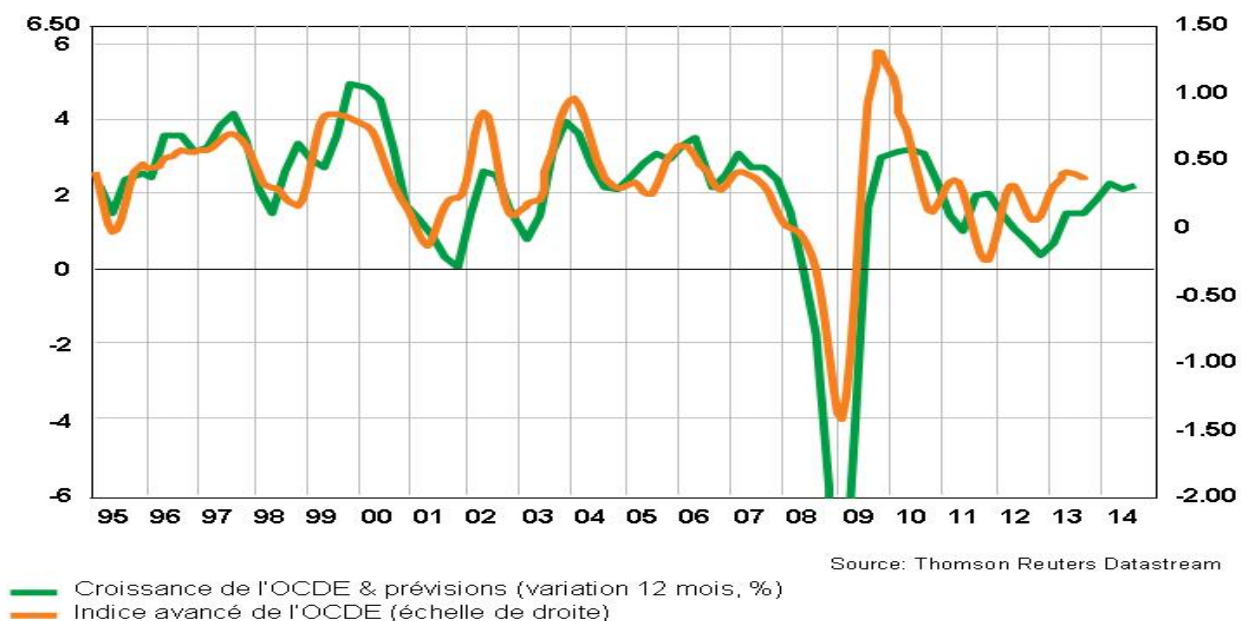
- **Monde: poursuite de la reprise; croissance inférieure à la norme**
 - États-Unis: ré-accélération de la croissance sur la fin de l'année
 - Chine: stabilisation de l'activité
 - Europe: sortie très graduelle de la récession ; croissance marginale en 2012
- **Suisse: croissance toujours rassurante en comparaison internationale**
 - Effet modérateur du commerce international et de la fermeté du franc
 - Consommation domestique soutenue par le faible coût du crédit et la progression du pouvoir d'achat
- **Politique monétaire et évolution des taux**
 - Politiques monétaires occidentales durablement stimulantes
 - Evolution irrégulière voire modestement haussière des taux à 10 ans

2.1 Situation économique internationale

Une reprise qui s'installe pas à pas

Dans les pays occidentaux, la reprise semble bien installée. L'Europe s'extirpe graduellement de la récession, l'inflation n'est pas source d'inquiétude et les banques centrales laisseront leur taux d'intervention au plancher. Le rythme de croissance de l'économie mondiale ne surprendra toutefois pas par son dynamisme cette année, ce d'autant plus que la Chine peine à réorienter son économie vers davantage de consommation et que les pays émergents restent fragilisés par la faible demande mondiale. Au-delà d'effets de bord néfastes dus aux mesures d'austérité dans les pays occidentaux, la croissance sera positive dans les pays de l'OCDE et la reprise gagnera en amplitude ces prochains mois. Bien que soutenue par la consommation des ménages, la croissance suisse pourra temporairement subir les affres d'un commerce international convalescent. Elle prendra cependant plus de relief en fin d'année.

Manque de tonus temporaire



Les risques conjoncturels extrêmes se sont étioyés dans le sillage des interventions musclées des banques centrales. La croissance s'installe pas à pas. Elle est plus équilibrée et permet même de compenser en partie les effets modérateurs des mesures d'austérité prises pour contrôler des budgets gouvernementaux trop laxistes. Ces mesures continueront à tempérer la reprise mais devraient se faire de moins en moins pénibles.

Les Etats-Unis conservent le leadership de la reprise. Si la progression du produit intérieur brut (PIB) a quelque peu déçu en début d'année, l'amélioration de l'immobilier et l'embellie régulière de l'emploi constituent des fondamentaux solides qui maintiendront la première économie mondiale sur le chemin de la reprise. Ces derniers suffiront pour contrebalancer les hausses d'impôts et le gel des dépenses du gouvernement. Ils permettront aussi à la croissance de rester nettement positive. Malgré un taux d'épargne faible, la consommation des ménages devrait rester soutenue tant par la progression de l'effet richesse (hausse de la bourse, rebond des prix de l'immobilier) que par celle de l'emploi. Soutenue par un loyer de l'argent très bas, la reprise gagnera en amplitude sur la fin de l'année et pourra aussi bénéficier d'un rebond de l'investissement et d'une politique fiscale édulcorée.

Alors que les USA semblent franchir sans trop d'accrocs les herbes de l'austérité, la croissance chinoise n'arrive pas encore à se redresser. En effet, quand bien même l'inflation n'est pas source d'inquiétude, les autorités n'usent encore qu'avec parcimonie de mesures de relance pour éviter de regonfler une bulle immobilière, de relancer une vague excessive d'investissements ou encore pour éviter un emballement du crédit. Si l'on y ajoute que les exportations souffrent de l'atonie de l'Europe, force est de constater que la reprise mondiale ne sera guère dopée par le dynamisme des émergents. L'Europe, quant à elle, sort graduellement de l'ornière récessionniste. Même si les performances du 2^e trimestre ne se répéteront pas nécessairement d'ici décembre, le patient européen est en rémission. Pour qu'il guérisse, il faudra que les mesures d'austérité se fassent moins contraignantes, que le marché du travail s'améliore et que les investissements rebiquent. C'est encore une musique d'avenir, même si la partition semble plus aboutie.

2.2 Situation économique en Suisse

Une Suisse qui s'en sort bien

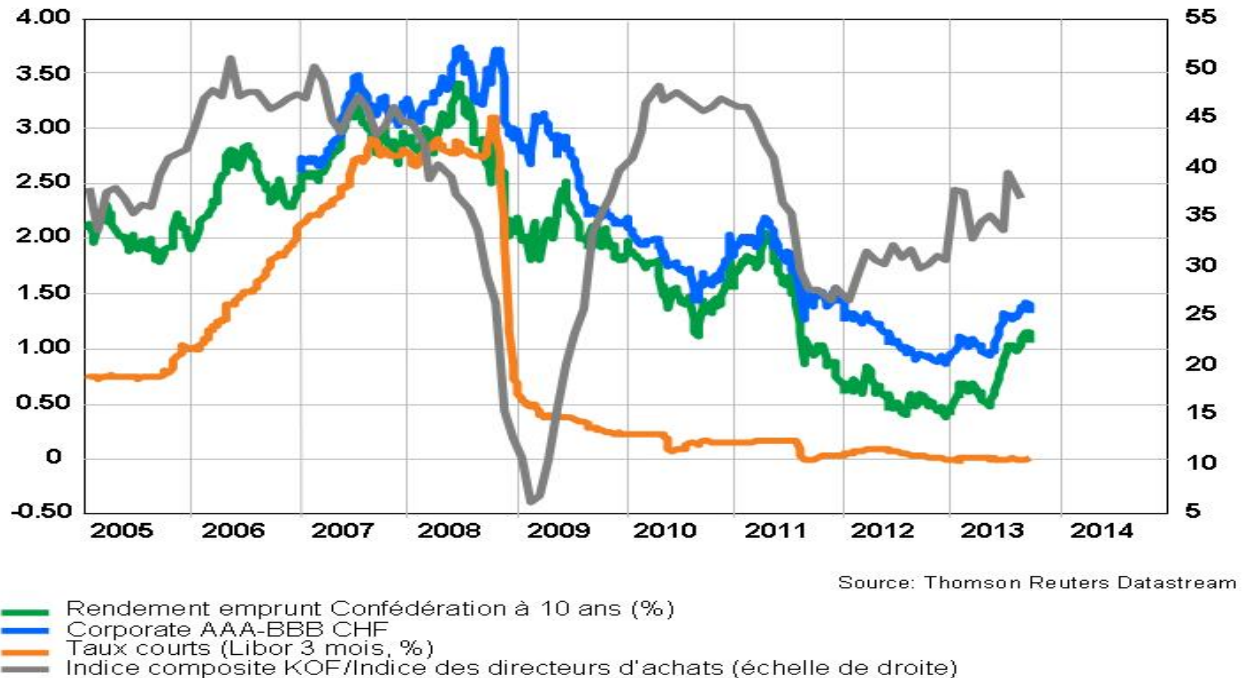


Malgré la fermeté du franc et la mauvaise passe de l'économie européenne, la conjoncture suisse continue de surprendre favorablement. Le rythme de progression du PIB pourra certes être émoussé par l'apathie temporaire du commerce international, mais la croissance restera positive.

Soutenue par une légère progression des revenus réels et par un loyer de l'argent abordable, la consommation des ménages devrait constituer le principal pilier de la croissance. Ce n'est que plus tard dans l'année que l'activité industrielle reprendra du poil de la bête, entraînée par une embellie des économies occidentales. Au-delà de quelques coups de mou qui pourront se traduire en modeste remontée du taux de chômage, les fondamentaux de l'économie suisse resteront rassurants.

La fermeté du marché du travail, la hausse du pouvoir d'achat des ménages, l'absence d'inflation, le faible coût du crédit, une belle compétitivité à l'export et la solidité financière des entreprises augurent toujours un rebond des investissements sur la fin de l'année.

Taux courts durablement au plancher



Avec la stabilité du franc et malgré un environnement conjoncturel sans grand relief, la déflation s'étiole. Si une minime progression des prix nous accompagnera sur la fin de l'année, elle ne forcera pas la Banque nationale suisse (BNS) à modifier sa politique monétaire. Continuant de défendre le cours plancher de l'EUR/CHF, la BNS ne touchera pas de si tôt à son taux d'intervention même si la croissance helvétique pourrait encore régulièrement surpasser celle de la zone euro. Si elle devrait proroger ses mesures non conventionnelles pour dissiper les pressions déflationnistes et inciter les investisseurs à quitter la sécurité du franc, il ne faut encore guère compter, dans l'immédiat, sur un net affaiblissement de notre devise. Face à l'euro, l'évolution du franc devrait ainsi rester cantonnée dans une fourchette comprise entre 1.21 et 1.26.

Avec la diminution de l'aversion au risque, les obligations perdent leur statut de valeur refuge. Un premier mouvement de normalisation des taux d'intérêt à 10 ans a eu lieu ces derniers mois, les emmenant vers les 1%. Avec une économie mondiale qui reprendra des forces ces prochains mois, il ne faut plus guère compter sur une baisse significative des taux. Quand bien même la croissance occidentale restera encore inférieure à la norme d'ici décembre et que les pressions inflationnistes joueront aux abonnés absents, la diminution de l'aversion au risque et une plus grande solidité conjoncturelle militent pour une évolution irrégulière, voire modestement haussière des taux à 10 ans. Si l'activité mondiale est plus dynamique en 2014, les pressions haussières sur les taux reprendront, surtout si l'on perçoit que les banques centrales occidentales pourraient, au second semestre, graduellement remettre sur la table leur politique de taux d'intervention au plancher.

2.3 Situation économique locale

En tant que région dont les activités industrielles sont largement destinées à l'exportation, la conjoncture cantonale est fortement influencée par le contexte international qui s'améliore: les pays de la zone Euro sortent de la récession, la conjoncture en Allemagne est bonne et les craintes d'un fort ralentissement en Chine sont dissipées.

La Banque nationale étant parvenue à préserver depuis bientôt deux ans un cours plancher de 1,20 francs pour un euro, les entreprises n'incriminent pas tant la force de la monnaie nationale que la faiblesse persistante de la demande pour expliquer la stagnation de leurs affaires et leurs préoccupations pour le proche avenir.

Dans leur ensemble, les entreprises industrielles sont en effet très réservées. L'indice qui fait la synthèse de leurs réponses quant à leur appréciation de la situation et leurs perspectives a plutôt eu tendance à se dégrader depuis le début de l'année (évolution qu'on n'observe pas au niveau national). Elles escomptent certes une légère reprise des entrées de commandes au cours des tout prochains mois, mais pas d'amélioration de la production pour autant.

Pour la première fois depuis plusieurs années, l'indice synthétique concernant l'industrie horlogère est devenu négatif en janvier, et l'est resté depuis lors. Le carnet de commandes, en particulier celui en provenance de l'étranger, est considéré comme très insuffisant, ce qui se répercute sur la production présente, mais aussi sur les perspectives de production, et donc également sur l'emploi.

Les autres branches industrielles fournissent des indications encore plus déprimantes. L'indice synthétique se situe à -35 dans la métallurgie et le travail des métaux, à -60 dans les machines et moyens de transport et même à -82 dans les équipements électriques et électroniques, la mécanique de précision et l'optique.

Cependant, comme nous l'avons déjà noté à l'occasion, ces mêmes branches donnent des appréciations moins pessimistes, voire même optimistes, lorsqu'il est question du proche avenir. Ainsi, par exemple, au sein de la dernière nommée, la proportion des entreprises qui escomptent une amélioration des entrées de commandes et de la production est nettement supérieure à celle des entreprises qui ont une appréciation inverse. Peut-on en déduire que les prochains mois seront meilleurs, ou moins pires, qu'annoncés ? On voudrait le croire.

3. Contexte financier

La situation économique de notre ville est particulièrement exposée aux mouvements de la conjoncture internationale et notamment ceux enregistrés par l'industrie horlogère et plus particulièrement par l'industrie du luxe. La plupart des entreprises qui composent le tissu industriel et commercial de notre région sont, de par la nature de leurs activités, principalement tournées vers l'exportation. Elles sont donc très sensibles à l'instabilité actuelle de l'économie mondiale.

Certes la vision que nous avons des résultats 2013 des entreprises régionales nous pousse à un certain optimisme bien que nous nous attendions à un léger tassement pour la fin de l'année. Phénomène actuel mais récent, la visibilité que nous avons de la situation économique est très limitée dans le temps. Cette remarque reste valable pour l'année 2014; aussi le Conseil communal veut-il garder une ligne prudente à sa gestion.

Pour le Conseil communal, si la situation économique des manufactures apparaît comme positive, il n'en n'est pas de même de la situation économique de certains sous-traitants, qui reste fragile. C'est là une source de soucis tant du point de vue social que du point de vue économique.

L'analyse faite par le Conseil communal sur la base de la situation économique nous incite à penser que le commerce local bénéficie de la situation favorable de l'industrie d'exportation pour se maintenir dans un cadre stable.

Le résultat positif que nous présentons se monte à CHF 937'510.-. Il fait état d'une légère amélioration de CHF 936'570.- par rapport au budget publié de l'exercice en cours et à une détérioration de CHF 651'133.- par rapport au résultat du compte de fonctionnement de l'exercice 2012. Ce résultat positif proche de l'équilibre démontre que les efforts réalisés portent leurs fruits. Il s'agit toutefois de rester prudent et attentif, la conjoncture pouvant subir des variations rapides et importantes qui seraient de nature à mettre en péril le difficile équilibre auquel nous nous astreignons.

Si le budget 2014 fait état d'une amélioration par rapport au budget publié de l'exercice en cours, nous devons toutefois constater que l'augmentation des charges à laquelle nous avons dû faire face est compensée par une amélioration de nos revenus et principalement des revenus sur les impôts des personnes physiques liés à une modification de la répartition des revenus fiscaux. Ce point sera développé ultérieurement dans le cadre du présent rapport mais nous pouvons d'ores et déjà constater que l'amélioration des revenus sur les impôts des personnes physiques est également compensée par une diminution des revenus des impôts des personnes morales.

Les modifications attendues sur le système péréquatif sont de nature à inquiéter le Conseil communal car elles ne tiennent plus compte que d'une partie des charges de centres, en excluant notamment celles liées au sport et à la culture. En effet, si les effets de la nouvelle péréquation sur les revenus ne semblent pas significatifs, il en va tout autrement de la nouvelle péréquation sur les structures qui est de nature à péjorer gravement les comptes de fonctionnement futurs de notre collectivité.

Si la nouvelle péréquation telle qu'elle nous est soumise actuellement devait être appliquée, elle impliquerait une baisse importante de nos revenus qui nécessiterait une réflexion quant à des recherches d'économies ou de revenus supplémentaires.

Il apparaît au Conseil communal qu'il doit mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la maîtrise des dépenses qui sont de sa compétence. Il relève toutefois une augmentation importante des dépenses totales, augmentation qui provient principalement de charges initiées par de nouvelles règles législatives.

Concernant les charges de fonctionnement qui sont de son ressort, le Conseil communal rappelle les priorités qu'il s'est fixées, priorités qui concernent principalement le développement de l'accueil extra familial, la politique sociale et l'entretien courant des infrastructures et du matériel.

Le Conseil communal considère que le budget 2014 peut être qualifié de satisfaisant et se réjouit de pouvoir présenter un résultat bénéficiaire.

Concernant les investissements, nous avons prévu une dépense totale de CHF 48'439'295.-. Si ce montant est important, il faut noter qu'une grande partie des investissements a d'ores et déjà été acceptée par votre Autorité et qu'elle traduit la volonté affirmée de nos deux Autorités de garantir le bon entretien de nos infrastructures.

Suivant le principe de continuité, le Conseil communal a procédé à une approche segmentée des investissements de la Ville en distinguant les investissements autoporteurs des investissements à charge des impôts.

4. Evolution des revenus

L'évolution des revenus de notre collectivité est largement tributaire des recettes fiscales qui représentent plus de 50% des revenus totaux de la Ville.

Nous reviendrons plus en détails ci-après, dans la partie réservée aux impôts, sur les modifications législatives importantes liées à ce poste et qui doivent encore faire l'objet de décisions du Grand Conseil.

D'autres postes de revenus font également l'objet d'augmentation significative au budget 2014 par rapport au budget 2013 et aux comptes 2012 et feront également l'objet d'explications détaillées ci-après.

4.1. Impôts

Suite à une modification législative importante au niveau du canton, nous constatons une augmentation importante des revenus liés à l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques. Par contre, et compte tenu de cette même modification, l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales est en forte diminution.

En effet, suite aux différents travaux législatifs, une nouvelle base de répartition des impôts entre le canton et les communes nous est proposée.

Ainsi, l'ensemble des impôts est réparti sur une base de 80 points pour les communes et 120 points pour le canton contre 70/130 pour l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et 100/100 pour l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales actuellement. Bien que le texte législatif n'ait pas encore été adopté formellement par le Grand Conseil, à l'heure où nous rédigeons le présent rapport, nous avons, comme l'ensemble des Communes que nous avons contactées, pris l'option de travailler sur cette hypothèse.

A noter toutefois que dans le cadre des hypothèses retenues, nous avons considéré que la rétrocession à recevoir de la France sur le revenu des travailleurs frontaliers serait également basée sur une répartition 80/120 alors qu'elle est aujourd'hui de 150 pour les Communes et 50 pour l'Etat. La nouvelle règle de répartition de cet impôt implique donc un transfert de 70 points au Canton, ce qui représente une contribution importante de la Ville dans le cadre des mesures d'assainissement des finances cantonales.

De l'application de cette option résulte une forte augmentation des revenus liés à l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques qui passent donc de 70 points à 80 points, alors que les revenus liés à l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales passent eux de 100 points à 80 points et donc diminuent.

Compte tenu de la part prédominante pour notre collectivité des revenus de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques par rapport aux revenus de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales, nous constatons une amélioration attendue de l'ensemble des recettes fiscales budgétées pour 2014 par rapport à celles budgétées pour 2013 et celles réalisées en 2012.

Le Conseil communal attend de l'implantation de nouvelles entreprises une augmentation de la part des revenus des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales qui concrétiserait les efforts que nous réalisons dans le cadre de ces implantations.

Pour rappel, il faut souligner que nous vivons dans une phase transitoire tant au niveau de la fiscalité des personnes morales que de celle des personnes physiques.

Les principales modifications concernant l'introduction de la nouvelle loi sur l'imposition des personnes morales, votée en 2010, sont:

- si l'impôt sur le bénéfice est supérieur à celui sur le capital, seul l'impôt sur le bénéfice sera pris en compte;
- dès 2012, diminution progressive du taux d'imposition sur le bénéfice de 1% par année, pour atteindre 5% dès 2016;
- exonération de 50% de l'imposition sur les dividendes;
- suppression des allègements fiscaux (sauf exceptions) accordés aux entreprises à l'échéance des accords en cours;
- pour la période 2011 à 2013, l'Etat garantit aux Communes des recettes correspondant à la moyenne des années 2005 à 2009.
- La réforme de la fiscalité des personnes physiques, acceptée par le Grand Conseil en 2012, entrera en vigueur de manière progressive entre 2013 et 2016. Elle se poursuivra en 2017 et s'achèvera en 2018, deux étapes distinctes que le Grand Conseil a souhaité valider en fonction de son appréciation des perspectives économiques et de la situation des finances publiques. Les principales modifications de la loi sur l'imposition des personnes physiques sont:
 - déduction totale des frais de garde pour les enfants jusqu'à 14 ans;
 - déductions pour enfants désormais basées sur l'âge des enfants (progression);
 - rabais d'impôt de CHF 500.- par enfant;
 - baisse de la valeur locative dès 2017 au plus tôt;
 - baisse du barème d'imposition dès 2017 au plus tôt;
 - correction automatique de la progression à froid dès 2017 au plus tôt.

4.2. Autres revenus faisant l'objet d'une augmentation significative

Le poste «Contributions, ventes, prestations et livraisons effectuées par la collectivité» fait également l'objet d'une augmentation significative. Cette augmentation doit être mise en rapport avec une augmentation du poste «Autres redevances et prestations de services» qui augmente dans une proportion identique. Cette augmentation est due à plusieurs facteurs, dont la taxe d'épuration, les ristournes taxes au sac et les facturations pour la fourrière qui sont les principales raisons de cette augmentation des revenus.

L'augmentation des dédommagements reçus des communes liés à l'augmentation des prestations que nous réalisons en faveur de celles-ci explique l'augmentation importante réalisée dans la catégorie «Dédommagements de collectivités publiques».

De même, l'augmentation des subventions acquises du Canton et des Communes explique l'augmentation du poste «Subventions acquises et redistribuées».

L'anticipation de l'application des règles MCH2 a pour corollaire un prélèvement de CHF 2'508'250.- à la réserve pour rénovation du parc immobilier. Il s'agit là d'un revenu extraordinaire sans lequel notre budget aurait été déficitaire. Ainsi, même si de tels éléments se retrouvent au fil de nos différents budgets, il paraît nécessaire au Conseil communal de continuer à gérer au mieux son compte de fonctionnement afin de conserver l'équilibre auquel nous sommes arrivés aujourd'hui.

5. Evolution des charges

Fidèle à ses principes d'une gestion rigoureuse des charges, le Conseil communal rappelle qu'il attache, dans le cadre de l'élaboration de son budget de fonctionnement, un soin particulier à contenir toute augmentation qui serait de nature à mettre en danger l'équilibre précaire dont nous jouissons actuellement.

Il faut toutefois relever que nous n'avons que peu d'emprise sur nombre de charges qui grèvent nos comptes de fonctionnement, celles-ci nous étant imputées au travers de reports de charges par exemple de l'Etat.

Notons ici que le budget du canton de Neuchâtel n'ayant pas encore fait l'objet d'une validation de la part du Grand Conseil, il n'est pas possible aux yeux du Conseil communal d'exclure de nouveaux reports de charges contre lesquels nous nous battons comme nous nous sommes battus ces dernières années.

5.1. Evolution la masse salariale

Le Conseil communal attache, compte tenu de l'importance de ce poste par rapport à l'ensemble de nos charges, un soin tout particulier à la gestion du personnel et à l'évolution de la masse salariale.

Après la forte diminution du nombre d'employés au cours de la période 2005-2008, nous constatons une constante mais légère augmentation du personnel année après année. Le Conseil communal examine avec attention chaque demande qui lui est proposée et qui lui est souvent imposée par des contingences légales extérieures sur lesquelles il n'a finalement que peu ou pas de prise.

Les effectifs budgétés sont de 511.43 emplois plein-temps pour l'administration générale, soit une augmentation de 25 emplois plein-temps.

Comme mentionné, dans les grandes lignes cette augmentation de personnel est à mettre sur le compte d'éléments sur lesquels nous n'avons que peu d'emprise.

Ainsi, nous constatons une augmentation du personnel du service social, ce qui nous permettra de répondre à nos obligations dans ce domaine.

Le service de la jeunesse se voit également octroyer un nombre significatif d'emplois plein-temps. Ceci correspond à de nouveaux emplois liés à l'ouverture de nouveaux centres dans le domaine de l'accueil extra familial.

À l'exception de ces deux postes qui, rappelons-le, nous sont imposées par des exigences cantonales, nous constatons une certaine linéarité entre le budget des effectifs 2013 et le budget des effectifs 2014.

Notons ici, grâce aux réserves que nous avons pu constituer dans le cadre de la fusion, que les mesures d'assainissement de prévoyance ne n'auront pas un impact aussi négatif que celui qu'il pourrait avoir dans les comptes de l'Etat et d'autres Communes du canton.

L'ensemble des charges salariales qui se montaient à 105.92 millions de francs en 2011 et à 109.44 millions de francs au budget 2013 se montent à 112.93 millions au budget 2014.

Compte tenu des règles en vigueur, il n'y a pas eu d'adaptation des traitements, aucune inflation n'ayant été constatée au mois d'août 2013, date déterminante pour nos calculs.

Les règles concernant l'octroi des échelons automatiques et les primes d'ancienneté sont respectées.

L'enveloppe générale pour les échelons qualitatifs est légèrement supérieure à celle de 2012 et 2013 mais quasiment équivalente à celle de 2011.

Pour le personnel, relevant de l'échelle de l'Etat, les salaires ont été calculés selon les directives du Conseil d'Etat du 8 octobre 2013. En fonction des discussions intervenant dans le cadre du budget de l'Etat, il est possible que des modifications interviennent à futur. Nous sommes, ici aussi, tributaires de décisions ultérieures à l'élaboration de notre propre budget.

5.2. Biens, services, et marchandises

Ce poste représentant environ 20% des dépenses de notre collectivité, il fait l'objet d'un suivi attentif du Conseil communal qui met un soin particulier à sa maîtrise.

Toutefois, il comprend un nombre important de frais sur lesquels le Conseil communal n'a que peu ou pas de pouvoir. Nous pensons ici particulièrement, compte tenu des sommes en jeu, aux contrats de prestations avec l'Etat, au sujet desquels les négociations sont particulièrement difficiles. A titre d'exemple, le contrat de prestations avec la Police neuchâteloise concernant 2013 n'est toujours pas finalisé faute d'accord entre les parties concernant les missions relatives au dépôt des plaintes que l'Etat rattache à la police de proximité alors que nous considérons qu'il s'agit d'une mission de la police judiciaire. Quant aux honoraires liés aux logiciels informatiques et facturés par le SIEN, nous devons en constater une substantielle augmentation générée par l'augmentation croissante de logiciels métiers mis à disposition des services de la Ville.

Le Conseil communal a admis dans les derniers tours de discussions concernant le budget de fonctionnement, une augmentation de CHF 250'000.- des charges liées à l'entretien de nos routes pour tenir compte particulièrement des dégâts rencontrés à la fin de l'hiver.

Ce poste comprend également un montant de CHF 80'000.- pour le déploiement en 2014 de notre nouveau logo.

Relevons enfin que l'évolution de ce poste est également étroitement liée à des événements extérieurs que nous subissons, telles par exemple les augmentations liées à l'évolution à la hausse des énergies.

5.3. Evolution des charges d'intérêt

Les charges d'intérêt de 13.8 millions sont supérieures à celles du budget 2013 (10.9 millions) et des comptes 2012 (11.9 millions).

Ce montant tient compte des investissements importants prévus pour 2013 et surtout pour 2014.

Rappelons ici également que notre collectivité est engagée à hauteur de 20 millions de francs concernant l'assainissement de prévoyance.ne. Nous avons, dans le cadre de nos estimations budgétaires, tenu compte d'un nouvel emprunt à hauteur de ce montant qui générera une charge d'intérêts supplémentaire. Toutefois, compte tenu des incertitudes qui planent sur l'utilisation possible des réserves que nous avons constituées dans le cadre de la fusion des caisses de pension, le Conseil communal attend une décision qui pourrait être de nature à compenser les effets de la contribution de la Ville par la dissolution d'une réserve.

Notons enfin que le marché financier nous permet encore, sans que nous puissions le garantir pour un avenir plus lointain, de bénéficier de taux d'intérêts particulièrement avantageux pour notre collectivité.

Toutefois, l'aggravation de notre trésorerie et la dégradation de la trésorerie de l'ensemble des collectivités neuchâtelaises, liées principalement à la recapitalisation de prévoyance.ne, est de nature à nous rendre extrêmement prudents quant aux marchés futurs et à la possibilité qui pourrait nous être laissée d'obtenir encore à l'avenir des taux aussi intéressants qu'actuellement.

Les conditions actuelles du marché nous laissent envisager une stabilisation aux environs de 3% du taux d'intérêt moyen. Ce résultat est péjoré par le montant des crédits qui nous sont octroyés, certaines collectivités réussissant à obtenir des résultats meilleurs que les nôtres.

5.4. Charges sous contrôle de l'Etat, mesures prises au plan cantonal et effets de nouvelles lois cantonales

Les autorités cantonales nous ont affirmé qu'elles ne comptaient pas procéder à de tels reports dans le cadre du budget 2014.

Nous espérons ici que le nouveau Conseil d'Etat tiendra parole et que le Grand Conseil ne décide pas de nouveaux reports qui seraient de nature à déséquilibrer le fragile édifice que nous avons mis en place.

5.5. Amortissements

Le budget des amortissements 2014 se monte à 19.5 millions de francs contre un budget 2013 de 17.6 millions de francs. Les comptes 2012 présentaient un montant de 22.0 millions de francs qui comprenait, rappelons-le, un amortissement complémentaire extraordinaire de 4.3 millions de francs lié en grande partie à l'anticipation que nous avons faite des nouvelles règles comptables, elle-même liées à l'introduction de MCH2 (nouveau modèle comptable harmonisé).

Les amortissements que nous vous proposons tiennent compte d'une augmentation importante des amortissements du patrimoine administratif. Ceux-ci passent en effet à 17.0 millions de francs au budget 2014 contre 14.8 millions de francs au budget 2013, respectivement 12.8 millions de francs aux comptes 2012. Cette augmentation est due au niveau élevé des investissements de ces dernières années.

6. Evolution de la fortune nette

Le Conseil communal a toujours pour objectif la stabilisation, voire une légère augmentation de la fortune nette de la Ville. L'évolution de ce poste reste évidemment liée aux résultats des comptes de fonctionnement ainsi qu'aux résultats de la réalisation d'actifs de la Ville.

Conformément au principe de la législation cantonale en vigueur, un déficit des comptes de fonctionnement ne serait envisageable que si la fortune nette est suffisante pour l'absorber. Les résultats positifs de notre budget de fonctionnement pour 2014 sont de nature à écarter cette hypothèse.

La fortune de notre Ville qui représentait 31 décembre 2012 25.6 millions de francs peut être estimée à 25.6 millions de francs au 31 décembre 2013, le budget de l'année en cours étant équilibré (excédent de CHF 940.-). Compte tenu du résultat positif du budget des comptes de fonctionnement 2014, nous pouvons estimer que la fortune nette de notre collectivité devrait se situer au 31 décembre 2014 aux alentours de 26.5 millions de francs, montant qui sera augmenté des résultats que nous obtiendrons dans le cadre de la vente de nos biens immobiliers.

7. Budget des investissements

Suivant un principe de continuité, le Conseil communal propose dans le cadre du budget 2014 des investissements une répartition des investissements selon un classement en quatre catégories:

- les investissements financés par l'impôt, qui représentent 35,7 millions de francs pour l'exercice 2014;
- les crédits financés par des taxes, des subventions, des prélèvements à des fonds ou sans amortissement pour un montant de 8,4 millions de francs;
- les investissements financiers et immeubles locatifs pour 4,2 millions de francs;
- les investissements du patrimoine financier et des mutations foncières pour CHF 80'000.-.

Le Conseil communal a toujours la ferme volonté de maintenir en bon état les biens de la collectivité.

Il faut mentionner ici qu'une part importante des investissements financés par l'impôt est consacrée à l'aménagement de la place de la Gare. Un montant de l'ordre de 10 millions de francs est prévu pour ces travaux en 2014. Ce montant est déduit des réserves constituées de 3.5 millions de francs.

Les crédits sollicités sont aux yeux du Conseil communal indispensables à l'entretien, à l'amélioration et au développement de nos infrastructures et ont déjà, pour une grande partie, été acceptés par votre Conseil.

Par ailleurs, nous veillons dans la mesure du possible à un retour sur investissement positif de nos différents projets, principalement en ce qui concerne les investissements financiers et immeubles locatifs ainsi que les investissements du patrimoine financier et des mutations financières.

8. Conclusion

En conclusion, le Conseil communal est satisfait de pouvoir vous présenter un budget de fonctionnement bénéficiaire. Il réaffirme sa volonté de maintenir des finances équilibrées pour notre Ville.

Compte tenu des efforts importants réalisés dans le cadre des investissements budgétés, efforts voulus et assumés, il relève que, grâce à une gestion efficace sur le marché des intérêts, il peut contenir la charge des intérêts passifs à un niveau acceptable.

Le Conseil communal est conscient que c'est en partie grâce à un résultat exceptionnel réalisé sur la dissolution d'une réserve qu'il peut aujourd'hui présenter un résultat positif. Toutefois, même sans cet élément exceptionnel, force est de constater que nos résultats sont actuellement globalement stabilisés.

Nous sommes également conscients que l'instabilité économique mondiale impose une gestion prudente pour notre collectivité. La visibilité à court terme que nous avons de l'évolution économique nous impose de rester extrêmement prudents quant à l'évolution future.

